Une interpellation à la Chambre belge

M. Féron, député de l'extrême gauche, interpellera vendredi le ministre de la justice sur l'expulsion de MM. Basty et Lamendin.

Séance de l'après-midi

La nationalisation du sol

On reprend la suite de l'ordre du jour.

M. Haslem, délégué des mineurs de Derbyshire, propose le vote suivant : « Dans la session de ce Congrès, il est désirable que les droits de partage des redevances de foyer dans les différents pays soient constatés et examinés en vue d'une réforme.

Cette redevance est une taxe payée au propriétaire du sol par le propriétaire de la mine et cette redevance est calculée au prorata du nombre de tonnes extra tes. Les patrons, dit M. Cauvez, délégué anglais, profitent du taux élevé de ces redevances pour refuser une augmentation de salaire aux ouvriers.

M. Piedboeuf de Liége, dit qu'en Belgique, les redevances sont à peu près nulles.

Il soutient que les mines doivent être la propriété de la nation. Il ne doit pas être permis à un propriétaire foncier de réaliser des prélèvements sur le fermage du sous-sol.

D'vers délégués parlent en faveur de la nationalisation des mines, notamment Rondel, délégué de la Loire et Beugnet, du Pas-de-Calais.

L'assemblée décide à l'unanimité que la question de la nationalisation du sol sera portée à l'ordre du jour du prochain Congrès.

Le travail des femmes

On aborde la discussion de l'article suivant : Le travail des femmes dans les mines et hors des mines est interdit dans tous les pays.

M. Edwards délégué anglais dit qu'en Angleterre les femmes ne travaillent pas à l'intérieur. Il réclame l'abolition du travail des femmes au fond des puits comme contraire à la nature de la femme.

M. Caverot, belge, fait une peinture émouvante du travail de la femme dans les mines.

La proposition d'interdiction du travail dans les mines est votée à l'unanimité.

Les inspecteurs ouvriers

Sur les articles 7 et 8, concernant la création d'inspecteurs ouvriers dans les mines, MM. Rondel (français) et Schroeder (allemand) se prononcent pour la nomination par les ouvriers d'inspecteurs rétribués par l'Etat et complétement indépendants des compagnies.

Les Anglais font remarquer qu'en Angleterre un certain nombre d'ouvriers désignent deux d'entre eux comme inspecteurs et les rétribuent eux-mêmes. Le gouvernement n'y est pour rien.

On statuera demain sur cette question.

La séance est levée.

Un Armentiérois anarchiste

Liége, 24 mai. — Il y a quelques jours un individu se précipitait sur le passage du prince Albert se m t à l'injurier. Arrêté, il déclara se nommer Jean-François Inglelerre, né à Armentières, âgé de 28 ans.

Il aurait avoué être un camarade de Moineau, le chef des anarchistes liégeois. Ingelaere n'avait pas un sou en poche; il n'a pu expliquer sa présence à Liége, où il n'a aucun parent; il n'a non plus pu donner aucune explication sur ses moyens d'existence. C'était plus qu'il n'en fallait pour être traduit devant le tribunal de police. Ingelaere y a été condamné à 2 jours de réclusion dans un dépôt de mendicité.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Roubaix

La situation des grèves de chez MM. Cavrois, Mahieu, R. Lefebvre et Dubar Toulemonde est absolument la même que mardi.

Aucune entente n'a pu encore avoir lieu entre les patrons et les ouvriers.

Chez MM. Motte et Delescluse la grève est terminée, les ouvriers reprendront le travail ce matin après avoir obtenu satisfaction.

A Armentières

Dans l'après-midi de vendredi, l'entente s'est faite entre les grévistes du tissage Paul Fremaux Delplanque et les patrons.

Les ouvriers rentreront ce matin à l'atelier. MM. Fremaux et Delplanque ayant promis de reprendre le visiteur de pièces, M. Auguste Pinte. Ils ont en outre décidé de renvoyer leur directeur, M. Henri Malbranque.

Toujours le *statu quo* chez MM. Villard, Castelbon et Vial.

Les grévistes de cet établissement ont remis à ce matin la manifestation qu'ils devaient faire devant l'Hôtel de Ville.

UN SAUVETAGE ÉMOUVANT

A QUESNOY-SUR-DEULE

Mardi, vers midi et demi, un jeune homme le sieur L..., fit la récréation d'une jeune fille qui se prenait l'avec un enfant de 5 ans; bientôt, la connaissaissance fut faite et une partie de bateau fut organisée. La barque était arrivée au milieu de la Deule, lorsque la jeune fille laissa tomber dans l'eau l'enfant qu'elle avait dans les bras, en voulant sans doute le retraper *elle fit un mouvement* brusque et la barque chavira.

Le jeune homme s'empressa de regagner la rive et de se sauver; heureusement les cris de la jeune fille avaient été entendus par le sieur Jules Thibaut, ouvrier peigneur qui, sans prendre le temps de quitter ses vêtements, se jeta à l'eau et fut assez heureux pour sauver la jeune fille et l'enfant; ce dernier était déjà mourant; il a fallu des soins énergiques pour le ramener à la vie.

De l'avis unanime, la conduite de Thibaut a été admirable, et nous la signalons à l'autorité publique.

Extradition d'un ecclésiastique

La gendarmerie de Tourcoing a reçu de celle de Gand, le nommé Charles Mansuy, 55 ans, né à Vieux (Lorraine), ecclésiastique, recherché par le parquet de Neufchâteau (Seine-et-Marne), pour *attentat à la pudeur*.

LE TYPHUS A LILLE

Nous demandons hier l'évacuation de la maison d'arrêt et la désinfection complète du Palais de Justice.

Nous sommes heureux d'apprendre que la municipalité partage absolument cette manière de voir.

D'administration municipale s'est rendue hier, après les obsèques de notre ami très regretté, M. Baggio, le prefecture pour solliciter du préfet, l'évacuation immédiate de la prison, et la désinfection des bâtiments terminée, l'installation d'une chambre d'observations dans laquelle les prévenus devront séjourner au moins quinze jours avant d'entrer à la maison d'arrêt.

La municipalité a été reçue reçus, en l'absence de M. Vel-Durand, par M. Guérin, secrétaire-général qui n'a pu que promettre de soumettre sans retard, la question au préfet, aussitôt que ce dernier serait de retour.

On pense toutefois que les mesures sollicitées seront accordées, la situation n'exigeant que trop des précautions de ce genre.

A côté des mesures de désinfections qu'on est *entrain de prendre, peut-être y aurait-il* lieu d'employer un procédé plus radical encore.

Ce serait de raser complètement les malsains bâtiments du Palais de Justice.

La situation même de cet édifice n'empêchera pas qu'il ne redeviennne un jour ou l'autre, un foyer de contagion en temps d'épidémie.

Personne ne se plaindrait de la démolition de ce monument qui paraît admirablement placé pour être constamment un réceptacle à microbes.

En attendant la pioche des démolisseurs, le sublime a pris possession des bâtiments. On désinfecte abondamment. Il serait à désirer que M. le président du tribunal ajourne de nouveau à huit ou quinze jours, la réouverture du Palais-de-Justice.

Il est vraiment *temps* que le besoin non-seulement de lavages *successifs*, mais d'un fort badigeonnage. Il serait toujours un peu moins sale, puisqu'on ne peut guère espérer qu'il soit jamais tout à fait propre.

E. L.-B.

Les Funérailles de M. Baggio

C'est hier, après-midi, à trois heures qu'ont eu lieu, comme nous l'avons annoncé, les funérailles civiles de M. Baggio, avocat, adjoint au maire de Lille.

Ces funérailles ont revêtu un caractère grandiose dans leur simplicité et on peut dire que tout Lille avait tenu à manifester sa sympathie pour l'un de ses fils enlevé si prématurément à l'affection de ses siens.

Bien avant l'heure fixée, les rues Ste-Catherine, Négrier, Royale, sont envahies par une foule considérable.

La façade de la maison mortuaire, rue Ste-Catherine, 76, était toute tendue de noir avec franges et larmes d'argent ; sur un écusson, placé au-dessus de la porte d'entrée, se détachait les initiales du défunt C. B. Dans la chambre, le cercueil *était* recouvert de la toge d'avocat de M. Baggio.

Peu à peu, arrivent les autorités, qui vont toutes déposer leurs cartes, en attendant que le cortège funèbre se mette en route. Puis voici deux compagnies de pompiers avec la musique et les clairons. A ce moment la police est obligée de refouler le monde pour permettre au cortège de se constituer, tant l'affluence est grande.

Le cortège

A trois heures dix, le corbillard s'avance jusqu'à la porte de la maison mortuaire et le cercueil y est placé. Puis le cortège se met en marche dans *l'ordre suivant* :

Les clairons des pompiers, la musique (qui attaque la marche funèbre de Chopin, sous la direction de M. Brisy); une compagnie de sapeurs-pompiers en armes ; le personnel de l'octroi ; une grande couronne d'*immortelles*, portée par le personnel de l'octroi ; deux huissiers de la mairie et du Palais des Beaux-Arts ; une couronne d'immortelles offerte par *le Progrès du Nord*, la bannière du Denier des Ecoles laïques voilée de crêpe ; une magnifique couronne de fleurs artificielles sur les rubans violets de laquelle on lit : « L'instituteur primaire et le personnel enseignant des écoles primaires publiques de la ville » de Lille à M. Baggio, adjoint au maire.»

Vient ensuite le corbillard, sur lequel sont placées d'autres couronnes de fleurs artificielles ou naturelles, parmi lesquelles on distingue celles du Denier des écoles laïques, d'un groupe d'amis de celle, en perles, de la société de gymnastique la Française, dont M. Baggio fut le président.

Les cordons du poele étaient tenus par MM. Duvart, président du Denier des écoles laïques; Moy, doyen de la Faculté des lettres, délégué des Amis de l'Université du Nord; Testelin, avocat, délégué du bâtonnier de l'ordre; Toussaint, inspecteur primaire; Alhant, conseiller municipal, et Dutilleul, adjoint au maire.

Derrière le corbillard venait la famille. *Le deuil était conduit par M. Olivier-Baggio*, beau-frère du défunt; M. Baggio, de Corvin, M. le docteur Castelain, médecin du défunt.

A suivi après la famille marchaient les autorités. En première ligne, nous voyons M. Géry-Legrand, sénateur, maire de Lille, accompagné de M. Guérin, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet du Nord, empêché.

Puis viennent MM. Gavelle, Basquin, Barbe Brassart, Meurisse, Faucher et Violette, adjoints au Maire de Lille, le Conseil municipal de Lille au grand complet.

Puis, dans le cortège imposant qui suit, nous apercevons un grand nombre de notabilités civiles et militaires, parmi lesquelles nous citerons ; M. le colonel Pennel, de l'état major, représentant le général de France; M. le colonel de gendarmerie; M. Fournez, procureur de la République; MM. Desmarchelier, maire de Seclin et conseiller général; Tribourdeaux, Potié, Mariage, Ovigneur, conseillers généraux; M. Vigerie, sous-intendant militaire; H. Gruson, ingénieur en chef du département : M. Cannissié, architecte départemental; MM. Grant et Ricard, conseillers de préfecture; M. Caron, chef du cabinet du Préfet du Nord, MM. Legoff, proviseur du Lycée.

Gaudier, inspecteur d'académie, de Lapersonne, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie ; M. Van Hende, conservateur du Palais des Beaux Arts ; M. Cons, vice-président du Conseil général des Facultés, représentant le recteur ; M. Adrien Courmont ; M. le docteur Bécourt, conseillers d'arrondissement ; Une délégation des avocats en robe, MM. Houdoy, Boulin, Camus et Boulanger ; plusieurs membres du Parquet, greffiers et huissiers ; tous les chefs des services municipaux *et le personnel* des bureaux de la mairie ; les délégués de nombreuses sociétés, notamment de gymnastique, dont l'Union lilloise, la Française, la Jeunesse lilloise, la Jeunesse Esquermoise ; tout le comité du Denier des écoles laïques.

M. le Commissaire central et tous les commissaires de police; M. Schaeffer, commissaire spécial de la police; M. Rabut, président de l'*Union des Etudiants de l'Etat* et quelques délégués, etc., etc.

Sur tout le parcours du cortège, qui a gagné le cimetière de l'Est par les rues Négrier, du Faux Bourg de Béthune, la place aux Bleuets, les rues des Jardins, de Roubaix et du Ballon, la foule s'incline silencieusement devant le corbillard. Plusieurs jeunes filles adressait un souvenir ému. Partout l'affluence était énorme et, sur les remparts ou sur la place de la porte de Roubaix, de véritables groupes humains s'étaient avalés les glacis.

Une seconde compagnie de sapeurs-pompiers, arme basse, formait la haie de chaque côté du cortège.

Au Cimetière

Au moment où le cortège arrive au cimetière, on ouvre la grille qu'on avait pris soin de fermer pour empêcher l'envahissement de la nécropole.

On s'avance lentement vers la section D, non loin du calvaire, où se trouve le caveau de famille de M. Baggio. Puis, quand le cercueil est descendu dans la fosse, un grand silence se fait et commence alors la série des discours.

C'est M. le maire de Lille qui s'avance le premier et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Géry Legrand

Messieurs,

C'est un douloureux honneur de notre charge qu'a porter le dernier hommage de la ville à ceux qui lui ont consacré de longues années d'devouement.

Aujourd'hui c'est à un membre de la municipalité que j'adresse un suprême adieu. C'est à un ouvrier mort victime du devoir dans la plénitude du talent et dans la force de l'âge;

Les qualités caractéristiques de Baggio étaient le courage et la résolution; il les portait au plus haut comme dans la vie publique. Le mot juste et la plaisanterie, tels étaient les armes de ce vigoureux esprit dont le bon sens éclatait en saillies mineuses. La droiture, l'intégrité de son caractère, expliquaient et elles seules les succès de l'avocat et de l'homme politique.

Derrière la virevolte de sa parole, l'adversaire sentait toujours et à l'heure du choc d'un honnête homme.

Entré au Conseil municipal en 1878, il avait été nommé adjoint au Maire en 1888,

Comme conseiller municipal et comme adjoint, Baggio était toujours le plus ardent de parole, d'une expérience primaire *des affaires de la* ville et d'une honorabilité indiscutable. C'est surtout dans la commission scolaire de la ville que son zèle indépendable *s'est utilement déployé. Il avait trouvé* dans le personnel enseignant, comme une famille nouvelle qui l'avait marqué son amitié, il s'est mêlé dans l'accomplissement de toutes ses *réformes*, et de tous les progrès qu'il a réalisés.

Dernièrement encore il abordait d'une façon critique l'organisation des cantines scolaires, en intéressant à leur *cause* les sentiments de bienfaisance républicaines si nombreuses à Lille.

La mort *physique* s'inspirera des idées généreuses de Baggio, le conduisera pieusement une oeuvre qu'il a si largement dotée et qui grandira encore après lui, au profit des enfants du peuple.

Il meurt, hélas, au milieu de la ville une somme de cinquante mille francs pour une école d'apprentissage, dont il poursuivait depuis longtemps la création. Il laisse aux pauvres de la ville, vingt mille francs et deux mille francs au Denier des Ecoles laïques.

L'éloge de Baggio, nous l'avons fait en racontant sa vie et en disant comment il a voulu se survivre à lui-même dans les oeuvres qui lui étaient chères et auxquelles il avait consacré son existence.

Ce ne sont pas seulement des donations qu'il laisse après lui à la démocratie lilloise, il nous laisse son exemple : il est plus qu'un bienfaiteur, il est un ami.

Nous emporterons de cette tombe autre chose que des regrets, il y a dans notre douleur une fierté que ressentira tout le parti républicain. Nous n'oublierons jamais, ce qu'a été dans sa vie et dans sa mort, l'ami que nous pleurons.

A M. Géry Legrand succède M. Guérin, secrétaire général de la Préfecture qui, d'une voix émue, prononce le discours suivant :

Discours de M. Guérin

Messieurs,

En l'absence et au nom de M. le Préfet du Nord que d'impérieuses occasions tiennent aujourd'hui éloigné de Lille, je viens ici en le profond regret de ne pouvoir venir rendre les derniers devoirs à M. Baggio, le représentant avec un respectueuse de la ville de Lille *les douloureuses condoléances* de l'administration préfectorale et apporter sur ce cercueil les condoléances et les regrets du gouvernement.

La République perd en M. Baggio — dans des circonstances particulièrement cruelles et bien faites pour expliquer l'émotion qui nous étreint tous — un ami sincère, un défenseur ardent et convaincu.

M. le maire vous a rappelé les hautes qualités qui, dans les conseils de la ville aussi bien qu'au Parlement, faisaient de ce jeune homme, un orateur et distingué. Il vous a dit l'élévation de son esprit, la noblesse de son caractère, la solidité de ses principes, il a fait revivre devant vous cette physionomie vive, intelligente et ouverte.

Pour moi, je veux simplement saluer une dernière fois ce vaillant républicain que la mort est venue nous enlever en pleine sève, en pleine jeunesse, en pleine force, au moment où ses aptitudes allaient après lui qu'il n'était réservées dans la municipalité, devant le personnel de l'instruction primaire qui m'entoure, je tiens à lui apporter le témoignage de notre reconnaissance profonde pour le zèle et le dévouement éclairé qu'il n'a cessé de mettre au service de l'instruction.

Passionné pour cette grande cause de l'enseignement populaire, il connaissait de son intelligence et toute son énergie à assurer la prompte application dans votre ville des lois scolaires qui sont, il la savait, les plus solides assises de la République. Vous pouvez voir, Messieurs, à quel point l'oeuvre a été poussée par ses soins : Chaque quartier de la Ville vous montre les témoignages durables de ses efforts.

Il a droit, Messieurs, à la reconnaissance de ses concitoyens, et son nom vivra longtemps dans les mémoires lilloises. Il vivra parles similités sans nombre qu'il a laissées dans les cœurs, par les noyaux en on moment les touchantes manifestation. Il vivra par les services qu'il a rendus et les exemples qu'il a donnés dans les trois quarts carrière. Dans nos écoles, comme à l'Hôtel-de-Ville, son nom demeurera inscrit au livre d'or.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la ville de Lille, je lui adresse un dernier et douloureux adieu,

Enfin, M. Bouvart, président du *Denier des Ecoles Laïques*, s'avance à son tour et dit :

Discours de M. Bouvard

Messieurs,

Permettez au président du Denier des écoles laïques d'ajouter quelques mots aux paroles qui viennent de vous émouvoir si profondément.

Pendant l'hiver 1878-79, quand vous les expériences de la grande idée de l'instruction du peuple, Me Baggio fut un des membres les plus zélés du comité provisoire qui devait jeter les assises de notre société. Plus tard, soit comme membre du comité, soit comme vice-président, il ne cessa de se dévouer à l'œuvre pour laquelle nous sommes aujourd'hui autorisés et les plus sages. C'est en partie grâce à lui que nous avons pu secourir tant d'écoliers indigents et les aider à faire leur chemin dans cette ère que année le voyage scolaire.

A vant de mourir, il a donné une dernière preuve de son dévouement à l'œuvre en lui faisant un legs important. Je voudrais que tous les écoliers et tous les écoliers sachent que le témoignage de notre reconnaissance pour conserver dans leur cœur le souvenir de cette homme de bien qui a tant fait pour eux.

Adieu, Baggio ; adieu et merci au nom de la Société du Denier, au nom des enfants de nos écoles, au nom de la noble cause de l'éducation nationale.

La série des discours est close et la foule se retire lentement et vivement émue. Il est alors quatre heures et demie.

*

M. Bayet, recteur de l'Académie, en ce moment à Paris, a adressé à M. le Maire de Lille la dépêche suivante :

Maire de Lille,

Apprends aujourd'hui mort et funérailles Baggio. Ne puis assister. Excuses et protestations regrets.

BAYET.

De son côté, M. le général de France, commandant le premier corps d'armée, a tenu à s'excuser par la lettre suivante :

Monsieur le maire,

Je reçois au moment de partir pour Calais, où je suis attendu pour l'inspection de la garnison, l'invitation que vous voulez bien m'adresser d'assister aux funérailles de M. Baggio, l'un de vos adjoints mort victime de son devoir.

Je suis au regret de ne pouvoir témoigner par mes présences le parti que je prends à ce deuil et le profond respect que j'ai pour vous, Monsieur le maire, l'un des membres du conseil et de la famille de votre infortuné collègue, l'intérêt et les mes sentiments de vive et sincère condoléance.

Veuillez, Monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) : Général de France.

Enfin, M. le colonel Pennel, directeur d'artillerie, a adressé à M. le maire de Lille la dépêche suivante :

Le colonel Pennel, directeur d'artillerie, s'honneur d'exprimer à M. le maire de Lille tout le regret qu'il aura de ne pouvoir, à cause d'une séance d'inspection générale, assister aux obsèques de M. Baggio, si cruellement enlevé à sa famille et à la ville de Lille.

Condoléances de la municipalité de Valenciennes

M. Géry Legrand a reçu hier soir, la dépêche suivante :

La municipalité de Valenciennes douloureusement émue de la mort de M. Baggio, exprime à la municipalité de L lle, ses sentiments de très vive condoléance.

Le maire,
SAUTTEAU.

Les funérailles de M. Horber

AU CAVEAU D'ATTENTE

Les funérailles de M. Horber, commissaire de police du 8e arrondissement avaient eu lieu à dix heures et demie.

Le corps avait été par mesure de précaution transporté dès lundi dans le caveau d'attente du cimetière de l'Est, à l'entrée, du côté de l'avenue Muy.

Derrière le caveau, on avait élevé une chapelle ardente où le cercueil était exposé dès cette heure.

Avant que les invités n'arrivent les trois sœurs et la belle-sœur de M. Horber étaient venues tout en larmes adresser un dernier adieu à leur parent.

Vers dix heures, MM. Fatou et Thillard, commissaires de police revenaient au seuil du caveau funéraire et le long des invités : nous remarquons au passage :

MM. Géry Legrand, sénateur, maire de Lille, Duthieul, Basquin, Meurisse, Barbe, adjoints ; Cramiche, conseiller municipal, Fournez, procureur de la République, Michel et Mouron, substitutts, Delalé, juge d'instruction, Lahbe, juge, Guérin, secrétaire-général représentant le préfet du Nord absent, Grand conseiller de préfecture, Caron, secrétaire partenlier, Tribourdeaux, conseiller général Bagard, capita ne de gendarmerie.

Devant la porte du cimetière, le long de l'avenue Muy, 120 gardiens de la paix en grande tenue, le crêpe à la poignée du sabre forment la haie.

Le cortège

A dix heures et demie précises, le convoi se met en marche précédé des quatre plus vieux agents de première classe conduits par le plus jeune des sous-brigad ers. Après le cortège viennent les couronnes portées par des agents.

Celle offerte par les commissaires de police mesure 1 m. 10 de hauteur ; elle est en fleurs artificielles avec un ruban tricolore sur lequel on lit :

« MM. les commissaires de police à leur regretté collègue Jean-Baptiste Horber, mort vict ma de son devoir. — Honneur à sa mémoire. »

Les couronnes offertes par la « police de Lille et par celle du 8e arrondissement à son commissaire regretté » sont superbes.

Les habitants de Fives ont envoyé une gerbe de fleurs avec cette inscription : Reconnaissance.

Vient ensuite le cercueil : les coins du poêle sont tenus par MM. Thillard, Marion, Ferlet et Garnier, commissaires.

Le deuil est conduit par MM. Charles Lacollier, beau-frère du défunt ; Charles Horber, l'oncle, et le frère du regretté. Un jeune soldat au 17e d'artillerie. M. Fatou, commissaire de police, marche à côté de M. Lecollier.

Une foule immense suit la famille.

Devant l'église

L'église de Fives est bondée : les gardiens de la paix ne peuvent pas rentrer. Un incident émouvant se produit pendant l'absoute. Mme Horber avait tenu à assister au service religieux. Mais le moment venu, ses forces l'abandonnent et elle tombe en syncope. On la transporte immédiatement dans une net latérale où M. le docteur Largilière, de Roubaix, arrive quelques 2 à 3 minutes après le malaise.

Le cortège se remet en route vers le cimetière où l'arrive à onze heures trois quarts.

M. Valentin, commissaire sanitaire de police a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Valentin

Messieurs,

Je ne m'attendais pas, nouvelle venue parmi vous, à avoir le triste privilège de dire au nom de tous ses collègues, un dernier adieu au regretté M. Horber, et aujourd'hui, quelque douloureuse que je fus le visiter pour la première fois, rien d-ns son état grave ne faisait prévoir cependant une fin aussi prématurée.

Né en 1853 dans la petite ville de Torchesin où le drapeau tricolore, hélas, ne flotte plus aujourd'hui sur la mairie, M. Horber, dès son jeune âge s'attira, par son aménité, son intelligence, l'estime de ses professeurs, il quitta l'école de bonne heure pour aller à Paris, où il fit son service dans les champs.

A la suite des funestes événements de 1870-1871, n'écoutant que son patriotisme, il opta pour la nationalité française et s'engagea dans un accès on du train des équipages militaires, où il mérita bientôt les galons de sous-officier.

La carrière des armes n'allait pas à son tempérament, il préféra rentrer dans la vie civile et demandé inspecteur spécial à Paris le 16 avril 1881.

Admis dans cette modeste administration de la police où pour me servir des paroles de Mme de Sévigné « on fonle ramassé des roses sur son chemin », *M. Horber ne tarda pas à en faire remarquer* ; il obtint en ay nement rapide dans les différents bureaux où il a laissé les meilleurs souvenirs et fut envoyé à Dunkerque, commissaire de 2e classe : le 10 mars 1889 il arrivait à Roubaix. Pendant les trois années qu'il a passées ici, il a rendu important centre ouvrier, M. Horber a toujours été considéré par ses supérieurs comme un collaborateur dévoué, d'une conduite régulière, d'une honnêteté parfaite, s'étant créé un intérieur à l'abri de tout orage ; ses enquêtes complètes et lucides lui attirèrent souvent les éloges du parquet.

Le 24 mai 1892, l'administration supérieure le désigna pour un poste de 1re classe à Lille.

D'autres plus autorisés diront ce qu'a été *M. Horber* dans cette ville, la parfaite loyauté de l'homme actif, infatigable, s'acquittant avec tact et prudence des s'armes délicates du lui incombaient, ne s'étant jamais départi dans ses relations avec le public, d'une patience à toute épreuve, et d'une politesse exquise.

Atteint avant mon arrivée de cette cruelle maladie contractée dans son service, M. Horber malgré la gravité qui augmentait sans cesse assista à notre première conférence, il voulut se faire porter chez lui, et s'alita, hélas! pour ne plus se lever.

Il m'a été donné de le voir lutter avec toute sa vigueur contre les douleurs atroces qui le torturaient, parfois quand même de ce qu'il aimait, se préoccuper du sort de ses collègues.

Nous, messieurs, nos collègues et amis, nous tous apparentés aux polices de Lille et des alentours qui venions quotidiens à sa demeure, nous le marquer du devoir professionnel mort comme le soldat frappé au front en donnant l'exemple, nous tous-la dans l'accomplissement de nos fonctions et conservons précieusement son souvenir.

M. Horber laisse une veuve éplorée, n'ayant cessé de l'entourer des soins les plus assidus, et de lui vouer jusqu'à ses derniers moments une affection profonde ; *en quoi chose pouvait adoucir* l'amertume de sa douleur, ce serait assurément la haute bienveillance de M. le Préfet du Nord en cette triste circonstance, ainsi que ces nombreux témoignages de sympathie de la part de ces hommes de confiance de ses magistrats, de toutes ces personnes réunies à cette heure pour accompagner sa dépouille mortelle.

Au nom de vos collègues attristés et au mien, Horber. Adieu !...

Puis M. Court, ancien commissaire central à Lille, actuellement à Nîmes, a tenu à exprimer en ces termes :

Discours de M. Court

Messieurs et chers collègues,

Vous permettrez à votre ancien commissaire central d'accomplir un devoir douloureux, celui de rendre un dernier témoignage, s'en vous à celui dont on vient de vous faire connaître les brillants états de service et qui était, il y a deux semaines, encore parmi nous, plein de santé et de vie.

Il y a quelques jours à peine, vous m'avez fait l'honneur de me convier à dîner en famille que devait suivre ce soir avant mon départ de Lille pour me témoigner votre affection. *Cette petite* fête intime devait réunir autour de moi nous vous réunis autour du cercueil de l'un de nous.

La destinée a de ces cruelles ironies!

J'avais pu apprécier mon malheureux camarade Horber plein de santé et de vie, en pleine maturité de ses 40 ans et je l'ai retrouvé sur sa couche endormi dans un dernier sommeil.

Que s'est-il donc passé pour que cet homme si robuste et si jeune ait été si vite abattu par la mort et enlevé à l'affection si touchante de sa femme qui était si fière de lui.

Les détails que vous trouvez dans l'administration, dans le but de préserver l'existence des nombreuses personnes qui habitent aux alentours, c'est donc en pleine vie de sa carrière ministère qu'il a succiblé la cause.

Cette mort glorieuse rappelle à un fils de cette noble Alsace qu'il n'avait jamais oubliée et vers laquelle son cœur et son esprit étaient toujours tournés en attendant le jour espéré.

Honneur donc à toi Horber, tu es tombé en soldat sur le champ de bataille de l'ennemi. Ton ravage parmi nous n'est pas complet, tu nous as donné le spectacle réconfortant de toutes les vertus qui font un homme d'honneur et un fonctionnaire modèle. Moi qui t'ai eu pour collaborateur j'ai pu l'apprécier et l'aimer comme tu étais apprécié et aimé de tous tes collègues qui pleurent en toi un ami.

Mes chers collègues, tout les cœurs l'souvenons nous de notre ancien collègue nous nous recommandons de notre dévouement et de l'honneur, imitons le, sovons comme lui toujours prêts à sacrifier *notre existence pour notre famille pour le bien* de l'humanité. Si nous succombons à la peine nous aurons la satisfaction de laisser à la reconnaissance publique *glorifiera notre mémoire et* l'administration n'oubliera pas les nôtres dont elle assurera l'avenir comme elle veut de faire pour le pauvres veuve de *notre camarade Horber*, il qui M. le préfet du Nord, vient spontanément dans sa bienveillante sollicitude pour les bons serviteurs, d'accorder un bureau de tabac qui la mettra à l'abri de besoins.

Puissent les témoignages d'estime et de regrets dont est entouré la mémoire de son infortuné mari adoucir la peine cruelle de la veuve éplorée.

Adieu Horber ! Adieu cher camarade ! Honneur à toi ! Ta mémoire restera dans nos cœurs et nous servira d'exemple.

La foule s'est ret rée profondément émue.

Deux nouveaux décès

Il y a eu hi r à la Grande Place deux nouveaux décès. Le jeune Delcourt, âgé de 15 ans 1/2, clerc de notaire, qui avait été témoin il y a trois semaines au tribunal correctionnel a été renversé par la bicyclette du typhus. Il est soigné par sa mère à son domicile rue de Maubeuge.

Le deuxième cas est celui d'une enfant de 6 ans, Ludine Beaurain, demeurant rue Wicar, 4.

Un pseudo-typhique

Nous avons signalé, dans notre numéro d'hier matin l'admission à la Charité de M. Jouve-Poilet, 36 ans, employé, rue Boucher-de-Perthes, reconnu atteint du typhus. Examiné mercredi matin, à la clinique du docteur Courmont, M. Poilet a été renvoyé à son domicile après avoir été désinfecté. Il ne souffrait nullement du typhus, mais d'un simple embarras gastrique.

Chronique Régionale

Nouveau train express de Lille à Paris. — La créat on de ce train par Don, Tourcoing et Amiens tarde et cependant elle est bien justifiée.

Nombre de voyageurs de Lille, Roubaix, Tourcoing le prendraient surtout s'il était organisé de façon à arriver à Paris le matin vers neuf heures.

Une lettre du général Dodds aux étudiants de Lille. — L'Union des Etudiants de l'Etat vient de recevoir la lettre suivante du général Dodds :

Monsieur le président,

L'Union des Etudiants de Lille a bien voulu, en donnant un concert de bienfaisance à Saint-Denis de province, m'offrir une statuette de « Saint-Georges », à l'occasion de mon prochain retour en France.

Cet hommage m'a été d'autant plus précieux que dans votre pensée, j'en suis sûr, il s'adresse surtout à l'armée française et à l'ancien drapeau qui parut trésient pendant ma carrière d'officier.

Dans le but de continuer les études commencées M. le secrétaire particulier de M. Sartiaux, ingénieur en chef de l'exploitation à Paris, s'est rendu hier après midi à la gare.

Ce fonctionnaire a été reçu à la descente du train par M. Wacheul, chef de gare. Ces messieurs ont visité les différents services de la gare à la vitesse à l'effet de provoquer les explications du personnel attaché à ce service et qui semble avoir été satisfait de leur visite inopinée.

Après avoir longuement interrogé les employés sur les besoins de ce service et s'être rendu journellement par chacun d'eux, le fonctionnaire partit trouver fondée la réclamation qu'ils formulaient et qu'ils ont pu promettre de faire toute diligence auprès de l'Ingénieur en chef, dans le but d'améliorer leur sort.

C'est, en effet, sur un véritable plaisir que le personnel des bureaux de la gare de Roubaix, se verrait soulager, soit par la présence de certaines pièces de compatibilité inutiles, soit, le cas échéant, par le renfort de son personnel, incontestablement trop restreint.

Taxe sur les vélocipèdes. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les possesseurs de vélocipèdes qu'ils sont tenus de faire à la mairie, bureau du secrétariat, *avant le 1er juillet prochain*, une déclaration indiquant le nombre de vélocipèdes qu'ils possèdent.

A cet effet, il croit devoir rappeler certaines dispositions de la loi du 28 avril 1893 :

» Article 10. — A partir du 1er juin 1893, il sera perçu une taxe annuelle de dix fr. par chaque vélocipède ou appareil analogue.

» *Sont affranchis de cette taxe :*

1° Les vélocipèdes possédés par les marchands et exclusivement destinés à la vente ;

2° Ceux qui sont possédés en conformité de règlements militaires ou administratifs.

La taxe est due pour les vélocipèdes possédés par les locataires et domiciliés à la location.

Article 11. — Les possesseurs de vélocipèdes imposables sont passibles de la taxe pour l'année entière, à raison des faits existants au 1er janvier.

Les personnes qui dans le courant de l'année, deviennent possesseurs de vélocipèdes imposables doivent faire la taxe à partir du 1er du mois dans lequel *le fait s'est produit et sans qu'il y ait lieu de tenir* compte des taxes imposées à leurs prédécesseurs passesseurs. Les déclarations doivent être effectuées dans les trente jours de la date des faits qui motivent l'imposition.

Art. 13. — » Les taxes sont doubles pour les *défaut de déclaration* ou *pour des déclarations* qui ont fait l'objet de déclarations tardives. »

Article 17. — Lorsque des vélocipèdes sont possédés *par des personnes majeures ou mineures* se trouvant sous la tutelle de leurs parents, au sens de la loi du 21 avril 1832, les père, mère, tuteur ou curateur de ces personnes leur sont substitués pour les obligations et les charges résultant des articles qui précèdent, et les taxes et lettres de leur nom et recevrés sur eux.

Accident. — Mercredi soir, vers quatre heures et demie, dans la rue Sébastopol, en face du bureau de placement un homme âgé d'environ 60 ans, a été accrocté par un omnibus à deux chevaux. Il a la cuisse de la jambe gauche fracturée et des contusions au cou et à la tête.

Il a reçu les soins que nécessitait son état, chez M. Deux, pharmacien, rue Dubois, puis a été admis à l'hôpital.

Est-ce le produit d'un vol? — Les agents Bacq fils et Dugrédin ont arrêté hier soir vers minuit rue de Fives, un individu porteur d'un sac contenant du plomb. Jusqu'il n'a pu indiquer la provenance.

Il a déclaré se nommer Pierre Loucke, brossier, né à Aire-sur-la-Lys.

Le forgeron méchant. — Mardi après-midi vers deux heures, un sieur Henri D..., 18 ans, qui était ivre, a porté des coups de tête dans la poitrine d'un ouvrier forgeron, Charles Hennion.

Conduit au dépôt du premier arrondissement il est trouvé porteur d'un coup de poing américain.

Menus faits. — Rue de l'Ermitage, Adolphe, demeurant rue de Wagram, était tellement ivre qu'il est tombé dans la vitrine de l'estaminet Vandenbroucke.

Le cabaretier s'est plaint à un agent qui a sommé Adolphe de s'en aller.

— Rue des Longues-Haies, à quatre heures du soir J.-B. charbonnier, frappait sa maîtresse Adèle D..., qui était ivre comme lui. Tous deux ont été amenés au dépôt.

Chronique colombophile. — Dimanche 28 mai 1893. — Grand concours sur Chantilly (170 kilomètres) départ d'Amiens 100 fr. — Concours par « L'Union fédérale colombophile » et, siège de la Société « Le vieux pigeon roux », établie chez M. Lecat, rue de la Chaussée (cabaret Hippolyte Saint-Joseph). Mise par pigeon 1.504, les pigeons à 0.504 participent aux prix d'honneur, poule unique à 0.36 c. — Poule à 0.036 : 1 prix : 50 francs, plus. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc double et sonnée (Roscor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné du système par la fédération (Vandenberghe).

Inscription et mise en panier samedi 27 courant, de 3 à 6 heures 1/2 du soir.

Convoyeur, M. Dubrulle.

Dim nche 4 juin 1893, grand concours général et international dans un rayon de 15 kilomètres. Sur Orléans. Prix d'honneur 1.000 fr. en espèces.

COMBATS DE COQS

Dimanche 28 mai — Wasquehal, estaminet du Capreau, rendage d'une partie de coqs contre le Grand-Roubaix. Mouveau.

Mise au parc à 6 heures 1/4.

Dissolution générale

On voit, dès le matin